



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

jeunes

Question écrite n° 8055

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle tout particulièrement l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le dossier de l'obésité. Ce véritable fléau touche de plus en plus de nos compatriotes, et de façon grandissante les enfants, adolescents et jeunes adultes. L'émergence de nouveaux modes alimentaires, ajoutée à des produits alimentaires industriels trop riches en graisses saturées et sucres, est à la base de cette évolution inquiétante. Ce problème tend désormais à devenir un cauchemar pour la santé publique car même s'il est dénoncé depuis des années, rien ne change en terme d'éducation nutritionnelle et de changement des modes de fabrication des produits de l'industrie agroalimentaire. Il est nécessaire qu'une véritable éducation sur la nutrition et les bonnes pratiques en la matière soit mise en place dans les programmes scolaires, que l'information à ce sujet soit développée à destination du grand public, et que les industriels de l'agroalimentaire soient fermement invités à modifier sensiblement leurs modes de fabrication Elle lui demande donc de lui indiquer les mesures urgentes que le Gouvernement entend prendre dans ce dossier à court, mais aussi à moyen et long terme.

Texte de la réponse

Les experts estiment qu'en France la prévalence de l'obésité chez l'enfant est passée de 6 % dans les années quatre-vingts à environ 15 % en 2000. Cette augmentation très rapide pose un vrai problème de santé publique. L'avancée de la connaissance scientifique a démontré l'importance majeure de la nutrition comme déterminant de la santé et son rôle dans l'apparition des pathologies les plus fréquentes qui sont cause de la majorité des décès en France. Le programme national nutrition santé (PNNS) a, entre autres objectifs, l'ambition de réduire de 20 % la prévalence de surpoids et d'obésité chez les adultes et d'interrompre l'augmentation particulièrement élevée de la prévalence de l'obésité chez les enfants. Plusieurs actions du PNNS sont donc orientées vers la prévention primaire et le dépistage précoce de l'obésité : circulaire relative à l'alimentation en milieu scolaire ; lettre cosignée par les ministres de l'éducation nationale et de la santé sur l'importance de la mise en place de fontaines à eau et la limitation des distributeurs de boissons sucrées ; guide alimentaire destiné aux enfants et adolescents qui sera développé en 2002-2003 selon des modalités similaires à celles du guide « la santé vient en mangeant : le guide alimentaire pour tous », disque pour le calcul de l'indice de masse corporelle (IMC) des enfants accompagné de courbes d'IMC et d'un livret explicatif qui sera adressé aux professionnels de la santé en 2003 ; module de formation continue sur l'obésité de l'enfant qui est en cours d'élaboration sous l'égide de la société française de pédiatrie ; l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé (ANAES) a été saisie d'une demande d'élaborer des recommandations sur l'obésité de l'enfant ; divers projets relatifs à la nutrition et l'obésité de l'enfant ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet 2002 du PNNS qui est renouvelé en 2003. Une réflexion est menée sur une stratégie de prise en charge des enfants obèses, réunissant, autour de l'enfant et sa famille, au sein du maillage d'un réseau de santé, les multiples compétences professionnelles des acteurs de la ville et de l'hôpital. Des expériences ont débuté dans des sites pilotes. Les actions visant à informer et orienter les consommateurs vers des choix alimentaires et un état nutritionnel satisfaisant initiées en 2002 par la diffusion du guide alimentaire pour tous seront poursuivies par des actions plus spécifiquement

dirigées vers les enfants avec comme objectif d'éduquer les jeunes et de créer un environnement favorable à une consommation alimentaire et un état nutritionnel satisfaisants. Une réflexion est en cours sur la possibilité que des acteurs institutionnels, associatifs et économiques, utilisent le logo du PNNS pour des actions et messages mettant en avant la relation nutrition-santé en référence au PNNS, dans des conditions techniques et réglementaires très strictes, contrôlées « a priori » par les pouvoirs publics.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8055

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2002, page 4773

Réponse publiée le : 24 février 2003, page 1470